

Délibération du

Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 13 décembre 2022

Plan de sobriété énergétique

Le conseil d'administration,

Vu le rapport présenté aux administrateurs lors de la séance du conseil d'administration du 13 décembre 2022 ainsi que les échanges en séance,

DECIDE

Article un:

Le plan de sobriété du Crous de Nice Toulon, joint en annexe à la délibération, est validé.

Fait à Nice, le 14 décembre 2022

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon Bernard BEIGNIER

Représenté par la Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur Fabienne BLAISE

Détail du vote

Quorum exigé : 9 Pour : 17
Membres présents : 12 Contre : 0
Membres représentés : 5 Abstention :0

Votants: 17